



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Rapport de la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Katmandou (Népal) du 12 au 15 octobre 2010, et fait le point des activités du Groupe d'experts visant à exécuter son programme de travail pour 2008-2010. Il contient un résumé, communiqué par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au cours de la réunion, de l'état d'avancement de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et de leur mise en œuvre. On y trouvera en outre un résumé des débats entre le Groupe d'experts et le FEM ainsi que trois de ses agents d'exécution au sujet de la mise en œuvre des PANA. Il y est également question d'une réunion entre le Groupe d'experts et l'équipe PANA du Népal, organisée pour faire part de l'expérience acquise dans l'élaboration et la mise en œuvre du PANA de ce pays. Le présent rapport précise enfin la raison d'être des mises à jour et des révisions des PANA et décrit l'appui nécessaire à cet égard.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison des dates de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé de la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	3–51	3
A. Délibérations	3–6	3
B. Stade atteint dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	7–10	3
C. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	11–12	5
D. Examen de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	13–26	6
E. Examen de la mise en œuvre du programme de travail relatif aux pays les moins avancés	27–28	8
F. Examen des données d'expérience, des meilleures pratiques et des enseignements à retenir	29	9
G. Nécessité de réviser et d'actualiser les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	30–36	9
H. Débats avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution	37–43	11
I. Interaction avec d'autres organisations	44–48	13
J. Interaction entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'équipe du programme d'action national népalais aux fins de l'adaptation	49–51	13
III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008-2010	52–53	14
Annexes		
I. Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008-2010.....		16
II. Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 15 octobre 2010		20

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés pour donner des avis sur la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et en a adopté le mandat. Conformément à ce mandat, le Groupe d'experts se réunit deux fois par an et rend compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

2. Comme la Conférence des Parties l'avait demandé à sa treizième session¹, le Groupe d'experts a élaboré, à sa treizième réunion, un programme de travail pour 2008-2010², que le SBI a examiné à sa vingt-huitième session. À sa trentième session, le SBI a demandé au Groupe d'experts de le tenir informé des efforts entrepris pour mener à bien son programme de travail au cours de la période 2008-2010³. Par ailleurs, le Groupe d'experts a établi à sa seizième réunion une liste d'activités prioritaires pour 2010⁴, que le SBI a examinée à sa trente et unième session.

II. Résumé de la dix-huitième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. La dix-huitième réunion du Groupe d'experts s'est tenue à Katmandou (Népal) du 12 au 15 octobre 2010.

4. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe d'experts pourrait inviter, lorsqu'il le jugerait nécessaire, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution à ses réunions. Des représentants du FEM et de trois de ses agents d'exécution – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – ont participé à ce titre à la dix-huitième réunion du Groupe d'experts. En outre, conformément aux conclusions par lesquelles le SBI, à sa vingt-neuvième session⁵, avait invité le Groupe d'experts à faire appel à un large éventail d'organisations pour appuyer l'exécution de son programme de travail et du programme de travail relatif aux pays les moins avancés (PMA)⁶, le Groupe d'experts a invité le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à participer à la réunion.

5. Le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Népal, M. Thakur Prasad Sharma, a ouvert la réunion. Il a souligné que le PANA avait contribué de façon appréciable à promouvoir la planification de l'adaptation au Népal et qu'il faudrait en commencer l'application effective dès l'achèvement de la phase d'élaboration. Un représentant du secrétariat a présenté une vue d'ensemble des PANA, en insistant sur leur utilité en tant que mécanisme par lequel les PMA peuvent recenser les facteurs de vulnérabilité pressants et immédiats face aux changements climatiques et dont l'élaboration

¹ Décision 8/CP.13.

² FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

³ FCCC/SBI/2009/8, par. 59.

⁴ FCCC/SBI/2009/13, annexe I.

⁵ FCCC/SBI/2008/19, par. 59.

⁶ Décision 5/CP.7.

et l'exécution permettent de mettre en place des capacités nationales pour s'adapter à ces changements. Il a mis l'accent sur le rôle important des PANA comme première étape des initiatives nationales pour l'adaptation dans les PMA. Le Président du Groupe d'experts, M. Fred Machulu Onduri, a fait ressortir les principaux succès obtenus par le Groupe d'experts en matière d'appui aux PMA depuis sa création en 2001 et a déclaré que le Groupe soutenait pleinement le Népal et tous les autres PMA qui sont en passe d'achever l'élaboration de leur PANA et d'entreprendre les activités jugées prioritaires.

6. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a centré ses travaux sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités prioritaires de son programme de travail pour 2008-2010. Dans le cadre du dialogue avec le FEM et ses agents d'exécution, le Groupe d'experts a passé en revue l'appui fourni aux pays dont le PANA est toujours en cours d'élaboration, les efforts faits pour appuyer la mise en œuvre des PANA, ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques qui se dégagent du processus des PANA. Le Groupe d'experts a aussi examiné, de concert avec l'OMS et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification les moyens d'améliorer l'aide accordée aux PMA pour la mise à jour, la révision et l'exécution de leur PANA.

B. Stade atteint dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

7. Au 11 novembre 2010, sur les 48 PMA ayant bénéficié d'un financement pour l'élaboration d'un PANA, 45 avaient communiqué un PANA au secrétariat et 3 (Angola, Myanmar et Timor-Leste) ne l'avaient pas encore fait⁷. Le Timor-Leste a bien avancé dans l'élaboration de son PANA et doit en principe le communiquer au secrétariat d'ici à la fin de 2010. La Guinée équatoriale et la Somalie ne disposent pas encore des financements nécessaires pour élaborer leur PANA.

8. En ce qui concerne le stade atteint dans la mise en œuvre des PANA, le représentant du FEM a rendu compte des projets PANA dont le Fonds est actuellement saisi. Au 15 octobre 2010, 38 pays avaient officiellement communiqué un ou plusieurs projets de PANA au FEM. Le Directeur général du FEM avait donné son agrément à 19 projets (au Bangladesh, au Bénin, au Bhoutan, au Burkina Faso, au Cambodge, au Cap-Vert, aux Comores, à Djibouti, en Érythrée, au Libéria, aux Maldives, au Mali, au Niger, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Samoa, au Soudan, à Tuvalu et en Zambie), et au moins quatre projets devaient recevoir son agrément avant la fin de 2010 (en Guinée, en Guinée-Bissau, au Malawi et en République démocratique populaire lao). En sus de ces 19 projets, le Directeur général du FEM et le Conseil du FEM avaient approuvé 19 formulaires de description concernant des projets pour lesquels des financements commencent à être demandés (reçus de l'Afghanistan, du Burundi, du Cambodge, de l'Éthiopie, de la Gambie, d'Haïti, de Kiribati, du Lesotho, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, du Samoa, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Vanuatu et du Yémen) tandis que cinq formulaires de description de projets (adressés par Haïti, les Îles Salomon, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et le Togo) n'ont pas encore été visés par le Directeur général ni approuvés par le Conseil du FEM.

9. Les agents d'exécution du FEM ci-après apportent actuellement leur appui à la mise en œuvre de projets PANA: PNUD (29 projets), Banque mondiale (4 projets), PNUE

⁷ Le Cap-Vert, qui a reçu des fonds et a élaboré et communiqué son PANA, est sorti entre-temps de la catégorie des PMA. Au total, 49 PMA sont actuellement parties à la Convention.

(11 projets), Fonds international de développement agricole (2 projets), Banque africaine de développement (3 projets), PNUD et PNUE conjointement (2 projets) et FAO (3 projets).

10. Au 4 août 2010, 22 donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 290 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour les pays les moins avancés⁸. Au 31 mai 2010, le montant net cumulé des fonds alloués, engagés ou déboursés par le Conseil et le Directeur général du FEM atteignait 135 millions de dollars⁹. Le montant des ressources dont dispose le Fonds pour les PMA correspond au solde de ces sommes (155 millions de dollars).

C. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Soutien accru aux pays pendant la phase d'élaboration

11. Le Groupe d'experts a examiné les efforts entrepris par les pays dont le PANA est en cours d'élaboration et a pris note des progrès qu'ils avaient accomplis depuis sa dernière réunion. Au 15 octobre 2010, le Népal avait achevé son PANA et celui du Timor-Leste était en voie d'achèvement; les deux PANA devaient être communiqués au secrétariat avant la fin de 2010. L'Angola et le Myanmar avaient progressé dans l'élaboration de leur PANA et le Groupe d'experts entend continuer de suivre la situation jusqu'à la fin de son mandat. Le Groupe d'experts a aussi repris son débat sur les moyens d'apporter, en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, une aide à la Guinée équatoriale tant pour l'élaboration de son PANA que de sa communication nationale initiale.

2. Actualisation des lignes directrices

12. Le Groupe d'experts a pris note de plusieurs avancées dans la conception et la mise en œuvre de projets PANA et a estimé nécessaire d'actualiser les Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation¹⁰, qui contiennent des indications concernant la mise à jour et la révision des PANA. Certains des aspects qui pourraient être actualisés figurent dans son document technique *Least developed countries national adaptation programmes of action: Overview of preparation, design of implementation strategies and submission of revised project lists and profiles*¹¹ à savoir:

a) L'intégration de la planification des PANA dans le processus de planification plus général mené au niveau national, compte tenu de questions comme l'égalité hommes-femmes;

b) La nécessité de répondre à de nouveaux critères en matière d'information conformément aux nouvelles directives pour l'élaboration des projets, par exemple en recourant au formulaire de description de projet, plutôt qu'au guichet de financement pour l'élaboration de projets qui était prévu au moment où certains des premiers PANA ont été élaborés;

c) La conception des stratégies de mise en œuvre, sur le modèle des approches sectorielles et des approches par programme au lieu du modèle initial centré sur les projets;

⁸ Voir le rapport du FEM à la seizième session de la Conférence des Parties (document FCCC/CP/2010/5).

⁹ Voir note 5 ci-dessus.

¹⁰ http://unfccc.int/resource/docs/publications/annguid_f.pdf.

¹¹ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.

d) La nécessité d'accorder plus d'importance à la définition des niveaux de référence, au surcoût de l'adaptation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des résultats à l'aide d'indicateurs par projet comme le prescrivent les dernières directives du FEM et du Fonds pour les PMA;

e) Des approches permettant, plutôt que de centrer les efforts sur un petit nombre de zones géographiques et de secteurs, de prendre en considération l'ensemble du pays et la totalité des secteurs, y compris la manière dont la mise en œuvre doit être conçue et échelonnée dans le temps pour faciliter l'accès à des financements supplémentaires à mesure que des possibilités se présentent;

f) Comment passer de mesures visant à répondre aux besoins urgents et immédiats à la prise en compte des besoins d'adaptation à moyen et à long terme, notamment par un développement qui réduise le risque d'impact climatique et améliore la résilience des populations face aux effets néfastes des changements climatiques;

g) Les méthodes permettant d'inscrire dans la durée tant l'élaboration des PANA que la définition des activités prioritaires à mettre en œuvre, en créant une équipe qui puisse actualiser et réviser le PANA à mesure que les facteurs de vulnérabilité et d'autres circonstances évoluent.

D. Examen de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Ateliers de formation

13. Le Groupe d'experts a organisé des ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA à l'intention des PMA lusophones (du 4 au 8 septembre 2010 à Sao Tomé, Sao Tomé-et-Principe) et des PMA du Pacifique (du 3 au 6 novembre 2010 à Apia, Samoa) au cours du deuxième semestre 2010, achevant la série prévue de cinq ateliers sur l'application des PANA au titre de son programme de travail pour 2008-2010. Le Groupe d'experts a étudié la conception générale des ateliers et les observations reçues des participants. Il est rendu compte en détail de ces ateliers dans un rapport distinct soumis au SBI¹². Dans l'ensemble, le Groupe d'experts et les agents d'exécution ont estimé que les ateliers régionaux avaient utilement contribué à sensibiliser les PMA parties et leurs équipes PANA à tous les aspects du fonctionnement du Fonds pour les PMA et de la mise en œuvre des PANA. Les participants ont apprécié au plus haut point les ateliers et plusieurs pays ont sollicité une assistance pour l'élaboration de supports pédagogiques à utiliser en vue d'engager des activités d'adaptation au niveau national.

14. La question linguistique est particulièrement importante pour les PMA non anglophones. L'atelier de formation susmentionné pour les PMA lusophones a été mené entièrement en portugais et les participants ont accueilli avec satisfaction la traduction en portugais du *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*¹³ et l'utilisation de supports pédagogiques adaptés à leurs besoins.

15. La plupart des PMA parties tiennent à exécuter leurs PANA sous la forme de programmes, mais il faudrait néanmoins préciser ce en quoi consiste une approche par programme, et comment l'appliquer efficacement dans le cadre du Fonds pour les PMA.

¹² FCCC/SBI/2010/15.

¹³ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009_fr.pdf.

16. Les PMA parties ont signalé qu'ils avaient d'urgence besoin d'une aide pour renforcer leur capacité de négocier en anglais, en vue de participer efficacement aux pourparlers sur le climat dans cette langue.

2. Conception de la mise en œuvre

17. Le Groupe d'experts a examiné en détail les modalités de mise en œuvre des PANA, concernant des aspects comme la définition des niveaux de référence, le surcoût de l'adaptation (question du cofinancement) et la coordination de la mise en œuvre avec d'autres programmes et projets relatifs à l'adaptation et au développement.

18. À mesure que le montant des fonds dont chacun des PMA parties peut disposer ira en augmentant, ceux-ci devront soigneusement envisager la mise en œuvre de leur PANA et d'autres éléments du programme de travail relatif aux PMA de façon à éviter les problèmes rencontrés antérieurement en ce qui concerne la conception des projets, les dispositifs institutionnels et les relations avec les agents d'exécution.

19. Vu que les possibilités de financement de l'adaptation se multiplient, notamment dans le cadre du Fonds pour l'adaptation ou du Fonds spécial pour les changements climatiques, ou de programmes extérieurs comme le Programme PNUD-Japon pour l'adaptation en Afrique, le Programme pilote de la Banque mondiale pour la résilience climatique et divers programmes bilatéraux, les équipes PANA des PMA devront élaborer une stratégie afin de gérer et de coordonner l'utilisation des différentes sources de financement. La participation active de donateurs à la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA, comme cela a été le cas pour le Népal, a été considérée comme une bonne pratique dont pouvaient s'inspirer d'autres pays.

20. La gestion des projets, y compris les achats, le suivi des résultats et l'évaluation, est une question importante pour bon nombre de PMA.

21. En élaborant les PANA et les premiers projets correspondants, les équipes nationales renforcent progressivement leurs capacités à la faveur d'un apprentissage par la pratique, ce dont les agents d'exécution devraient tirer parti de façon à limiter le recours à des consultants internationaux dans le cadre de la mise en œuvre des PANA. Le Groupe d'experts continue donc de recommander que les agents d'exécution du FEM fassent appel aux experts et aux consultants locaux ou nationaux pendant la phase de conception des projets. Il a aussi examiné la question des agents d'exécution à retenir pour la mise en œuvre des deuxièmes projets PANA et des projets suivants dans le cadre du Fonds pour les PMA et a recommandé que les PMA parties tiennent compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier projet et de l'expérience d'autres pays.

3. État d'avancement de l'examen et de l'actualisation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

22. Au 15 octobre 2010, le Bangladesh avait officiellement actualisé son PANA et le Sénégal révisé le sien. Le Népal, pour sa part, avait été plus loin que ne le prévoient les lignes directrices relatives à l'élaboration des PANA en incluant dans son programme d'action national des éléments de planification à moyen et à long terme pour ne pas avoir à le réviser ou à l'actualiser à brève échéance.

4. Enquêtes et études de cas

23. Pour renforcer l'appui apporté aux PMA dans le cadre de leurs stratégies de mise en œuvre, le Groupe d'experts a effectué des enquêtes auprès des PMA parties lors des sessions des organes subsidiaires et par l'intermédiaire des centres nationaux de liaison afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA et sur les obstacles rencontrés par les Parties. Il a engagé cette activité à la vingt-huitième session

du SBI. Seize pays ont répondu à l'enquête (Afghanistan, Bénin, Bhoutan, Haïti, Lesotho, Malawi, Népal, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu et Zambie).

24. En collaboration avec le FEM et ses agents d'exécution, le Groupe d'experts a entrepris de remédier à bon nombre des obstacles rencontrés par les PMA, concernant principalement les moyens disponibles tant au niveau national qu'au niveau des agents d'exécution pour concevoir des projets, l'accès aux moyens de financement et l'échange de renseignements. Dans les enquêtes, les PMA ont reconnu que le Groupe d'experts jouait un rôle important en apportant un appui crucial dans le cadre du processus lié aux PANA et tous ont souhaité que cet appui soit maintenu.

25. En outre, le Groupe d'experts a réalisé en 2010 12 études de cas par pays (Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Haïti, Kiribati, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Timor-Leste et Zambie), au titre de sa contribution permanente à l'analyse des données d'expérience issues de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA aux niveaux national et mondial.

26. Les enquêtes font partie intégrante de la contribution du Groupe d'experts à l'élaboration et à l'examen de son programme de travail et, en particulier, au processus lié aux PANA. Elles sont un moyen de recenser les pratiques optimales et les leçons à retenir, ainsi que les obstacles qui subsistent dans ce domaine. Les résultats de ce travail figurent dans le rapport de synthèse sur le processus lié aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, y compris le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés¹⁴. Ils seront aussi utilisés dans une publication à paraître du Groupe d'experts sur les enseignements et les meilleures pratiques découlant de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA.

E. Examen de la mise en œuvre du programme de travail relatif aux pays les moins avancés

27. Concernant le stade atteint dans la mise en œuvre des éléments du programme de travail relatif aux PMA autres que les PANA, le Groupe d'experts a constaté qu'aucun projet n'avait encore été financé au titre du Fonds pour les PMA comme le prévoyait la décision 5/CP.14. Il a aussi constaté que les PMA parties mettaient à exécution certains des éléments avec l'appui de programmes extérieurs au processus de la Convention, notamment de programmes visant à renforcer les réseaux d'observation par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale, ou d'activités de renforcement des capacités ayant pour objet d'aider les PMA à participer au mécanisme pour un développement propre. Un petit nombre de PMA parties ont pris des dispositions d'ordre institutionnel pour traiter les questions relatives aux changements climatiques et aux PANA, en particulier. Cela étant, le Groupe d'experts a reconnu qu'il serait indispensable de renforcer les centres nationaux de liaison et les secrétariats ou les comités nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques, une telle approche permettant de guider durablement la conception et la mise en œuvre des programmes relatifs aux changements climatiques.

28. Sur la question de savoir si la liste des six domaines principaux du programme de travail doit être actualisée ou révisée, le Groupe d'experts a estimé qu'il faudrait éventuellement envisager d'y ajouter quelques éléments supplémentaires et que le SBI pourrait prévoir un processus pour toute mise à jour ou révision de ce type. Parmi les

¹⁴ FCCC/SBI/2010/17.

dispositions importantes à prendre, il convenait de prier les Parties et les organisations d'envoyer des observations et, si le mandat du Groupe d'experts était prorogé, de lui demander de faire un examen critique du programme de travail et de proposer des ajouts à apporter à la liste et des moyens d'y donner suite.

F. Examen des données d'expérience, des meilleures pratiques et des enseignements à retenir

29. Le Groupe d'experts a examiné une description préliminaire de travaux visant à recenser et faire connaître les meilleures pratiques, les enseignements et les principales conclusions découlant de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et du programme de travail relatif aux PMA. Il est convenu d'une approche générale à suivre pour présenter les enseignements de manière à en faciliter l'application dans les domaines d'activité futurs, à tirer parti des expériences et à éviter les erreurs passées. Le Groupe d'experts est aussi convenu d'un ensemble de thèmes clefs susceptibles d'étayer un rapport sur les expériences, les enseignements et les meilleures pratiques à retenir et, par la suite, d'être repris dans une publication à diffuser largement. Les études de cas par pays réalisées au cours des ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA et les enquêtes menées par le Groupe d'experts constitueraient une bonne base pour présenter des informations sur les expériences, les leçons et les meilleures pratiques essentielles.

G. Nécessité de réviser et d'actualiser les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

30. À sa trente-deuxième session, le SBI a invité le Groupe d'experts, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail pour 2010¹⁵, à communiquer des informations sur l'opportunité d'une révision et d'une mise à jour des PANA, ainsi que sur les ressources requises si les Parties choisissent cette option.

31. Le Groupe d'experts a examiné en quoi la révision et la mise à jour des PANA se justifiaient, compte tenu des vues exprimées par les Parties dans leurs communications au secrétariat¹⁶, ainsi que des réponses aux enquêtes effectuées par le Groupe d'experts et des observations recueillies dans le cadre des ateliers régionaux sur la mise en œuvre des PANA. Le Groupe d'experts a noté que l'effort à faire pour réviser ou actualiser les PANA était très variable, qu'il s'agisse de modifications mineures très faciles à effectuer qui pourraient faire l'objet d'une simple note au secrétariat ou de changements plus fondamentaux nécessitant une mise à jour de l'ensemble du document PANA après une série d'étapes visant à intégrer de nouvelles informations.

32. Le Groupe d'experts a recensé les exemples suivants de motifs susceptibles de justifier la révision et la mise à jour des PANA:

- a) Reformulation d'un projet prioritaire prévu dans un PANA, notamment pour faire part d'un changement d'implantation ou de simples modifications de la liste des projets prioritaires;
- b) Mise en évidence de nouveaux risques ou de facteurs de vulnérabilité (surtout si deux ans ou plus se sont écoulés depuis l'achèvement du PANA);

¹⁵ FCCC/SBI/2010/10, par. 87.

¹⁶ FCCC/SBI/2010/MISC.9.

c) Nécessité de communiquer des renseignements supplémentaires afin de se conformer à de nouvelles directives pour l'élaboration de projets, par exemple les renseignements exigés au titre des lignes directrices actuelles applicables en la matière (utilisation des formulaires de description de projet, au lieu du guichet de financement pour l'élaboration de projets prévu au moment de la mise en route de certains des premiers PANA);

d) Nécessité d'élaborer des solutions en matière de vulnérabilité et d'adaptation dans un secteur donné qui n'était pas suffisamment pris en compte au moment de l'élaboration du PANA initial; de ce fait, il faut parfois intégrer les priorités des PANA dans des programmes sectoriels ou dans un programme national sur les changements climatiques;

e) Nécessité de réactualiser complètement les activités du PANA et d'en redéfinir les priorités, par exemple à la suite d'une grave catastrophe naturelle qui modifie les principaux facteurs de vulnérabilité;

f) Nécessité d'un changement d'échelle des mesures d'adaptation afin de passer de projets pilotes concernant quelques groupes vulnérables à des mesures englobant l'ensemble des secteurs et des populations vulnérables du pays, de façon à intégrer pleinement les activités liées au PANA et à l'adaptation dans les plans et programmes nationaux de développement, y compris en mettant en place des stratégies nationales relatives aux changements climatiques;

g) Nécessité d'examiner la possibilité d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre des PANA d'autres PMA et de prendre en considération les synergies régionales.

33. Vu la diversité des motifs pouvant justifier la mise à jour des PANA, les ressources à prévoir à cet effet varient suivant les cas. Le Groupe d'experts a fait une étude des coûts liés à l'élaboration de différents plans et pris note des dépenses engagées pour élaborer des PANA. Le montant auquel les pays peuvent accéder en recourant au Fonds pour les PMA pour l'élaboration des PANA n'est pas plafonné, mais la plupart des PMA ont demandé au FEM un montant de 200 000 dollars, ce qui est plus rapide et plus facile que de solliciter un montant plus élevé au Fonds pour les PMA. Plusieurs pays ont levé des fonds supplémentaires pour élaborer leur PANA; le Népal, par exemple, a obtenu au total 1,3 million de dollars.

34. Le Groupe d'experts a aussi examiné les cas du Sénégal et du Bangladesh, les deux PMA qui ont officiellement révisé ou actualisé leur PANA, et a constaté que la modification mineure apportée par le Sénégal à son PANA ne nécessitait pas la mobilisation de ressources importantes, car il s'agissait d'une simple révision de la liste des priorités. En revanche, le Bangladesh a réalisé une mise à jour plus vaste de son PANA, pour un coût de 350 000 dollars.

35. En faisant le bilan de ce qui précède et d'un débat informel avec les agents d'exécution du FEM qui apportent un appui aux pays pour l'élaboration de leurs plans nationaux, le Groupe d'experts a relevé ce qui suit:

a) Il y a très peu d'exemples de révision et de mise à jour de programmes nationaux dont on puisse tirer des conclusions de fond, si ce n'est que les ressources financières requises pour réviser et mettre à jour les PANA diffèrent d'un cas à l'autre. Dans certains cas, il ne semble pas nécessaire de faire appel à des ressources extérieures, la révision et la mise à jour étant financées uniquement par le budget national; dans d'autres cas, il peut s'avérer indispensable de mobiliser à cet effet un soutien financier supplémentaire non négligeable;

b) L'importance du financement nécessaire varie en fonction de l'ampleur de la mise à jour envisagée; pour un plan global assorti de consultations et d'évaluations sectorielles, auquel sont associées toutes les parties prenantes, le montant à prévoir est de l'ordre de 0,5 à 1 million de dollars, ainsi qu'il ressort de l'exemple du Népal et des renseignements communiqués par des institutions comme le PNUD;

c) Il est probable que la plupart des PMA parties qui entreprennent de mettre à jour leur PANA opteront pour une approche par programme pour présenter leurs priorités d'adaptation urgentes et immédiates, en tenant compte des plans nationaux de développement les plus récents, que ce soit au niveau national ou au niveau sectoriel.

36. Le Groupe d'experts a aussi noté que, parmi les dispositions à prendre pour mettre à jour les PANA, la création d'une unité nationale chargée de la question des changements climatiques (quelle qu'en soit la dénomination) qui superviserait de façon continue l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, et des mesures d'adaptation en général, pouvait être préférable à un projet ponctuel prenant fin au bout de quelques mois. Cela permettrait de régler l'un des principaux problèmes soulevés par bon nombre de Parties, à savoir le manque de ressources permettant de retenir les équipes du PANA au-delà du projet mené avec le FEM pour son élaboration.

H. Débats avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

1. Délibérations

37. Le Groupe d'experts a consacré les deux premières journées de sa réunion à des débats avec le FEM et ses agents d'exécution. Le secrétariat du FEM, la FAO, le PNUD et le PNUE ont participé à ces débats, qui ont porté sur les thèmes suivants: informations les plus récentes sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des PANA; observations recueillies lors de l'atelier de formation régional à l'intention des PMA lusophones mentionné ci-dessus au paragraphe 13; échange d'expériences sur la mise en œuvre des PANA et le programme de travail relatif aux PMA; identification des besoins d'aide à la mise en œuvre; meilleures pratiques et enseignement tirés du processus des PANA; points de vue des différents organismes sur les PANA; examen de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, sous les auspices du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; et collaboration future avec le FEM et ses agents d'exécution, ainsi que d'autres programmes relatifs à l'adaptation.

2. Principales questions abordées

38. Le Groupe d'experts s'est félicité de la contribution apportée par le FEM et ses agents d'exécution à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts pour 2008-2010, en particulier de l'appui fourni aux ateliers régionaux sur la mise en œuvre des PANA. Le Groupe d'experts a aussi remercié le FEM et ses agents d'exécution pour leurs initiatives visant à améliorer la communication avec les PMA dans l'examen des problèmes qui apparaissent au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA.

39. Face aux inquiétudes croissantes que manifestent les PMA quant au cofinancement des projets soumis au Fonds pour les PMA, le représentant du FEM a annoncé qu'une note d'information serait établie pour expliquer ce concept et en clarifier l'application. Il a précisé que le cofinancement prévu dans le cadre du Fonds pour les PMA, comme indiqué dans la décision 3/CP.11, différerait des critères de cofinancement applicables aux projets soumis à la Caisse du FEM. Le représentant a aussi signalé que, dans le cadre du Fonds

pour les PMA, les PMA parties rendent compte uniquement des investissements existant dans les secteurs concernés par le projet proposé et qu'aucun nouveau financement correspondant à la contribution du FEM n'est exigé. Les agents d'exécution présents à la réunion ont fait valoir que la notion de cofinancement et son application devenaient plus claires une fois que l'équipe de pays avait soumis un premier dossier au Fonds pour les PMA. Il a été rappelé au représentant du FEM que les PMA parties avaient demandé au Directeur général du FEM d'envoyer aux agents d'exécution une lettre précisant les modalités d'application du cofinancement aux projets soumis au Fonds pour les PMA.

40. Le représentant du FEM a indiqué que plusieurs produits et publications à l'intention du Conseil du Fonds pour les PMA sont sur le point d'être achevés, dont:

- a) Un document sur la gestion axée sur les résultats pour les projets soumis au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial sur les changements climatiques;
- b) Un document concernant l'accès au Fonds pour les PMA, qui explique en quoi consiste le cofinancement et le surcoût de l'adaptation;
- c) De nouveaux modèles de formulaire de description de projet et de demande de subvention pour l'établissement du projet dans le cas des projets soumis au Fonds pour les PMA;
- d) Un modèle pour les propositions de programme à soumettre au FEM, également utilisable dans le cas du Fonds pour les PMA.

41. Il a été constaté pendant la réunion que les activités visant à aider les PMA parties à élaborer des projets et à accéder au Fonds pour les PMA font de plus en plus partie du cours normal des choses. Il a été noté cependant que les nouveaux modèles de formulaire de description de projet et de demande de subventions pour l'établissement du projet que le FEM s'apprête à publier pourraient entraîner des retards et créer une certaine confusion, à l'image de ce qui s'est produit lors du passage du mécanisme de préparation des projets au formulaire de description de projet. Le représentant du FEM a assuré au Groupe d'experts que tout serait mis en œuvre pour éviter d'éventuels contretemps dans le cas des projets déjà dans la filière.

42. Il a été noté qu'un nombre croissant de PMA s'acheminait vers la mise en œuvre concrète du premier projet PANA; et qu'il faudrait rapidement prévoir une aide supplémentaire à leur intention, en particulier sur les aspects liés à la gestion de projets (procédures d'achat, gestion financière, outils de suivi et d'évaluation au niveau national, etc.).

43. Tous les agents d'exécution présents ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent au dialogue avec le Groupe d'experts pendant ses réunions. Les représentants du PNUD et du PNUE ont estimé que ce dialogue avait été décisif pour repérer et traiter bon nombre des difficultés rencontrées par les PMA dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur PANA. Le représentant du PNUD a ajouté que la participation du Programme aux réunions du Groupe d'experts l'avait aidé à recadrer ses activités visant à appuyer les PMA dans le contexte des PANA. Le représentant de la FAO a indiqué que la participation de cette organisation aux réunions du Groupe d'experts lui était très utile pour avancer dans sa réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques. De l'avis de tous les participants, il fallait poursuivre ce dialogue, si le mandat du Groupe d'experts était reconduit.

I. Interaction avec d'autres organisations

1. Délibérations

44. De 2009 à 2010, le Groupe d'experts a intensifié progressivement sa collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification afin d'examiner des moyens d'intégrer les programmes d'action nationaux (PAN) relevant de celle-ci et les PANA. Parallèlement, une collaboration avec l'OMS avait été engagée compte tenu des synergies qui pouvaient être mises à profit pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique¹⁷, dans laquelle les pays africains sont convenus d'instituer une alliance stratégique entre les secteurs de la santé et de l'environnement. En outre, l'OMS a procédé à une analyse des aspects des PANA liés à la santé, qu'elle a communiquée officiellement au secrétariat.

45. Pendant la deuxième journée de la réunion, le Groupe d'experts a invité le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'OMS à lui faire part, ainsi qu'au FEM et à ses agents d'exécution, de leurs vues sur le processus des PANA et à examiner les domaines se prêtant à la collaboration susmentionnée.

2. Principales questions évoquées

46. Le représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a précisé que les synergies entre les PAN et les PANA pouvaient faire l'objet d'une approche pilote dans le cadre de laquelle un certain nombre de PMA ayant énuméré des activités relatives à la gestion durable des terres tant dans leur PAN que dans leur PANA bénéficieraient de services coordonnés, de portée globale et s'appliquant aux différents secteurs. Le Groupe d'experts a été invité à appuyer cette initiative en fournissant des conseils techniques.

47. Le représentant de l'OMS a présenté un exposé décrivant comment son organisation entendait renforcer les aspects des PANA liés à la santé. La contribution de l'OMS comprend ce qui suit: une analyse de la place actuelle de ces aspects dans les PANA; des contacts réguliers à ce sujet avec les pays, le secrétariat, le FEM et ses agents d'exécution; les cadres stratégiques et opérationnels envisagés pour renforcer les aspects des PANA liés à la santé; la mise au point et la diffusion de directives techniques propres au secteur de la santé et d'autres outils de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation au niveau national; et la fourniture d'un appui technique aux pays pour le volet sanitaire des projets d'adaptation (renforcement des capacités, planification, suivi et évaluation).

48. Pendant le débat qui a suivi, le Groupe d'experts et l'OMS ont constaté que la révision et la mise à jour des PANA donneraient la possibilité d'intégrer des informations et des données relatives à des études globales des différents secteurs, dont celui de la santé.

J. Interaction entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'équipe du programme d'action national népalais aux fins de l'adaptation

49. Conformément à sa pratique consistant à dialoguer avec l'équipe PANA du pays accueillant sa réunion, le Groupe d'experts a organisé une séance de dialogue avec les représentants de l'équipe PANA népalaise. Le Népal a fait savoir qu'il avait achevé son

¹⁷ <http://www.unep.org/health-env/pdfs/libreville-declaration-eng.pdf>.

PANA et que celui-ci serait lancé au niveau national très prochainement. Le PANA avait été approuvé par le Conseil des ministres et une communication officielle serait envoyée au secrétariat de la Convention avant la fin de 2010.

50. L'équipe PANA du Népal a présenté une vue d'ensemble du processus, des mécanismes institutionnels et des consultations avec les parties prenantes ainsi que du calendrier de mise en œuvre. L'exposé a permis de voir comment le Népal avait tiré parti de l'expérience d'autres PMA ayant achevé leur PANA pour mener de vastes activités participatives et multidisciplinaires et intégrer les apports de plusieurs secteurs, y compris de façon transversale. Le processus d'élaboration du PANA a permis au Népal de recenser divers secteurs particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques: eau et énergie; agriculture et sécurité alimentaire; exploitation forestière et biodiversité; urbanisation et infrastructure; santé publique; catastrophes liées au climat. Le Népal a défini dans cette liste un certain nombre de projets prioritaires dont l'exécution doit faire intervenir six ministères et deux secteurs transversaux.

51. L'équipe a fait état de sa collaboration étroite avec les programmes de donateurs bilatéraux, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs pendant la phase d'élaboration, en plus des différents ministères concernés. Elle a exprimé l'espoir que le PANA pourrait être rapidement mis à exécution, toutes les parties prenantes ayant été activement associées à la phase préparatoire. Les moyens financiers supplémentaires demandés en complément de la contribution du Fonds pour les PMA permettaient de concevoir un PANA plus détaillé que cela n'aurait été possible rien qu'avec ce financement, et notamment de prévoir des stratégies à moyen et à long terme ainsi que des plans de mise en œuvre au niveau local.

III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008-2010

52. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2008-2010. Un résumé des progrès accomplis et des résultats obtenus figure à l'annexe I. Le Groupe d'experts a noté qu'il avait pris en compte toutes les activités prévues dans son programme de travail pour cette période. Il a aussi noté que l'appui à fournir aux pays pour l'élaboration, la révision et la mise à jour, ainsi que l'exécution des PANA, était une activité permanente et que, si son mandat est reconduit, elle devrait être poursuivie.

53. En outre, le Groupe d'experts a recensé divers besoins et objectifs, auxquels il pourrait répondre à la faveur d'un mandat renouvelé en fournissant des conseils, une formation ou un appui technique, parallèlement aux activités recensées dans les autres documents disponibles au titre de ce point de l'ordre du jour¹⁸:

- a) Mise en place d'approches par programme dans les stratégies de mise en œuvre des PANA;
- b) Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les projets PANA;
- c) Intégration des PANA dans la planification générale du développement dans l'optique du développement durable;

¹⁸ FCCC/SBI/2010/12 et FCCC/SBI/2010/15.

- d) Révision, exécution et suivi du programme de travail relatif aux PMA;
- e) Renforcement des capacités nécessaires pour l'élaboration, la mise à jour et l'exécution des PANA ainsi que la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail relatifs aux PMA;
- f) Promotion de synergies avec d'autres conventions multilatérales relatives à l'environnement et avec les programmes des organisations compétentes dans l'élaboration, la mise à jour et l'exécution des PANA et du programme de travail relatif aux PMA.

Annexe I

Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008-2010

Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2008-2010

Activité ^a	Principaux produits attendus et résultats
Intensifier les efforts pour aider les pays les moins avancés (PMA) qui ont des besoins particuliers en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)	Suivi continu des dossiers et mises à jour régulières sur les progrès accomplis par les pays dont le PANA est toujours en cours d'élaboration, tous les pays de cette catégorie bénéficiant d'un soutien actif afin de progresser dans l'élaboration de leur PANA
Continuer d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des PANA en distribuant un document technique sur l'élaboration des PANA et des stratégies de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Le document technique a été établi et distribué aux PMA parties à la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)^b • Présentation dans les rapports du Groupe d'experts des pays les moins avancés et dans la publication^c de renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre (précisions concernant certaines des étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA) • Présentation dans le rapport du Groupe d'experts au SBI sur sa seizième réunion^d et dans les publications du Groupe d'experts de renseignements sur la mise à jour et la révision des PANA, l'approche par programme envisagée et la conception de stratégies permettant de donner pleinement effet aux PANA
Élaborer et diffuser un guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation</i>^f a été réalisé; disponible sous formes imprimée et électronique en anglais, en français et en portugais • Des supports de formation sur la mise en œuvre des PANA ont été élaborés dans les trois langues
Organiser une formation à la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA et à l'élaboration de projets en s'appuyant sur les informations figurant dans le guide susmentionné	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq ateliers de formation régionaux ont été organisés • Un rapport sur ces ateliers^g précise les principaux sujets abordés, les nouveaux problèmes rencontrés et les aspects à suivre et approfondir

<i>Activité^a</i>	<i>Principaux produits attendus et résultats</i>
Réaliser une enquête auprès des PMA parties, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • L'enquête a été réalisée; ses résultats ont été intégrés dans les rapports et les produits du Groupe d'experts, y compris dans le guide susmentionné • Des études de cas sur l'expérience acquise par les PMA parties dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, y compris sur l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA, ont aussi été établies à titre de contribution à l'évaluation du programme de travail relatif aux PMA • Les résultats de l'enquête et des études de cas seront intégrés dans une publication du Groupe d'experts sur les enseignements et les meilleures pratiques issus du processus des PANA (à paraître)
Mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation comme demandé par les Parties à la réunion de bilan de 2007 du Groupe d'experts et dans le cadre d'enquêtes	En cours. Organisation d'activités de formation, d'ateliers et d'autres formes de soutien en réponse aux demandes des PMA parties
Résumer les aspects essentiels des PANA en vue de repérer les principaux facteurs de vulnérabilité, les options d'adaptation par secteur et les possibilités de synergie au niveau régional, et de mettre en évidence la cohérence avec les priorités et les plans nationaux de développement ainsi que l'intégration des activités relatives aux PANA dans ces priorités et plans	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse continue des PANA et des projets PANA afin d'évaluer le degré d'intégration • Documents de sensibilisation consultables sur le portail des PMA décrit ci-dessous^h
Mener des activités pour promouvoir des synergies au cours de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour promouvoir une mise en œuvre synergique des PANA et des plans d'action nationaux sur la gestion durable des terres • Interaction permanente avec d'autres organismes et institutions sur la mise en œuvre des PANA
Faciliter l'action des organismes des Nations Unies et des organes bilatéraux et multilatéraux pour appuyer la mise en œuvre des PANA et du programme de travail du Groupe d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration permanente avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, notamment pour des ateliers de formation sur la mise en œuvre des PANA • Collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour un aperçu de cette collaboration, voir les paragraphes 45 à 48 du présent document

<i>Activité^a</i>	<i>Principaux produits attendus et résultats</i>
Diffuser des informations sur le processus relatif aux PANA en vue de faire progresser les activités d'adaptation et d'encourager la mise en œuvre effective des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du site Web consacré aux PMA, rebaptisé «Portail des pays les moins avancés». Celui-ci comporte des informations détaillées sur les projets et descriptifs de projets relevant des PANA ainsi que des données relatives à la mise en œuvre des PANA • Participation aux efforts et initiatives de collaboration d'organisations partenaires, dont le FEM et ses agents d'exécution, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'OMS
Rédiger un document de réflexion sur la collecte d'informations en vue d'évaluer l'efficacité des programmes et des projets réalisés dans le cadre des PANA aux niveaux national et mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations ont été recueillies conformément au mandat approuvé par le SBI à sa trentième session (appuyer l'évaluation et l'examen du programme de travail relatifs aux PMA et le Fonds pour les PMA^b) • Un modèle a été établi pour les communications; ce modèle a été diffusé auprès des PMA parties et des agents d'exécution en vue de faciliter la présentation d'informations
Évaluer l'aide requise pour mettre pleinement en œuvre les PANA, y compris les coûts, le renforcement des capacités, la technologie et les arrangements institutionnels	Un document d'information a été publié et diffusé par voie électronique ^c
Répondre aux demandes émanant des PMA parties	En cours. Le Groupe d'experts des PMA continue de répondre aux demandes d'informations et d'appui technique émanant des PMA parties, y compris par l'examen des projets de PANA, et à d'autres besoins
Contribuer à l'examen décennal de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, sous les auspices du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	En cours. Le Groupe d'experts élabore actuellement une contribution écrite à une réunion préparatoire en vue de l'examen de la mise en œuvre du programme de travail relatif aux PMA au titre de la Convention
Contribuer aux travaux du FEM visant à faciliter la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail relatif aux PMA	Dans son rapport au SBI sur sa dix-septième réunion ^c , le Groupe d'experts a proposé des options concernant les moyens par lesquels il pourrait appliquer les éléments restants du programme de travail relatif aux PMA

^a Résumé établi d'après l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/6.

^b http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.

^c http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.

- ^d FCCC/SBI/2009/13.
- ^e http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf et http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.
- ^f http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009_fr.pdf.
- ^g FCCC/SBI/2010/15.
- ^h <http://unfccc.int/ldc>.
- ⁱ FCCC/SBI/2009/13, annexe III.
- ^j http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_ldc_sn_napa.pdf.
- ^k FCCC/SBI/2010/5.

Annexe II

Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 15 octobre 2010

M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Pa Ousman Jarju	Gambie
M. Benjamin Karmorh	Libéria
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M. Adérito Manuel Fernandes Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Ali Shareef	Maldives
M. Baru Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
M. Douglas Yee	Îles Salomon
